Boxe Française Genas Savate
Halle des Sports
Rue de la Fraternité 69740 Genas
Téléphone 07 82 47 26 80
Mail : savate.genas@gmail.com
www.sbfgenas.com
Agrée par le ministère de la Jeunesse et des Sports

FICHE D'INSCRIPTION
année sportive 2023/2024

NOM : ..... **PRÉNOM :** .....

NÉ (E) LE : |__|__|/ |__|__|/|__|__|__|__| à : ..... (.....)

ADRESSE : .....

TÉL |__|__|.|__|__|.|__|__|.|__|__|.|__|__| TÉL: |__|__|.|__|__|.|__|__|.|__|__|.|__|__|

MAIL : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NATIONALITÉ : .....

LE MONTANT DE LA COTISATION : comprend la licence assurance auprès de la fédération SBF et la cotisation club

- ❑ **Paiement par chèques** (montant total) :.....
  1/ (encaissé dès le début de l'inscription) : montant : .....
  2/ (encaissé en janvier 2024) : montant : .....
  3/ chèque(s) de caution qui sera restitué à l' adhérent, après perception des aides pass'région et (ou) pass'sport : montant : .....
- ❑ **Pass'région** : N° de carte : .....N° de code à 4 chiffres .....
- ❑ **Pass'sport** : N° de code : .....
- ❑ **Coupons sport** : montant .....
- ❑ **Paiement en Espèces** : montant : .....
- ❑ Attestation de santé (majeur ou mineur) pour les adultes de moins de 50 ans et les mineurs (ou certificat médical)
- ❑ Certificat médical (pratique de la savate boxe française) pour les 50 ans et plus
- ❑ 1 photo pour les nouveaux inscrits
- ❑ Justificatif de domicile pour nouveaux adhérents Genassiens (tarif résident)

Précautions médicales, allergies : .....
.....

Tout adhérent (ou parents d'adhérent pour les mineurs) reconnaît avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur du club, et en accepte toutes les clauses sans restriction. Tout adhérent n'ayant pas les protections nécessaires ne pourra pas participer aux cours.
Tout adhérent doit avoir une tenue correcte, port d'un tee-shirt ou d'un débardeur, tête découverte hors protection.
Tout adhérent (ou parents d'adhérent pour les mineurs) donne son accord pour l'utilisation de son image (photos prises lors des séances de cours, compétitions, ou manifestations du club) sur le site internet du club.
Les parents des enfants mineurs doivent amener et récupérer leurs enfants à l'intérieur de la salle boxe, en début et en fin de cours. Afin de faciliter le bon déroulement des cours enfants, la présence des parents ne sera pas admise. En cas de déplacements, ils doivent transporter leurs enfants.
L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçants alors la garantie de base de la licence). Il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance FFSBF&DA » et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence FFSBF&DA et affichée dans la salle.

Date : ..... Signature (parents pour les mineurs)